

Archives départementales de Seine-et-Marne

OUTIL

FAIRE L'HISTOIRE D'UN COMBATTANT

Les archives familiales et les monuments aux morts

Une première source d'informations



Carte postale représentant des soldats devant des tombes françaises sur la route de Varredes. (AD77, 2 Fi 8154)
Cliquez pour agrandir l'image

Dans les **Archives familiales**, il n'est pas rare de retrouver :

- des papiers d'état civil (acte de naissance, de mariage, de décès) contenant des informations précises sur le nom de famille, les différents prénoms (dans l'ordre), la date et le lieu de naissance du soldat recherché ;
- les jugements d'adoption par la Nation des enfants ;
- le livret militaire du soldat permettant de connaître l'ensemble de son parcours en commençant par le numéro de son unité ainsi que ses différentes affectations et ses années de service.
- des lettres, des journaux personnels, des cartes postales, des photographies, des mémoires, des décorations (médaille militaire, croix de guerre, Légion d'honneur) permettant de retracer en partie le destin du soldat recherché.

Les **actes d'état civil**, s'ils ne se trouvent pas dans les papiers de famille, peuvent être consultés :

- Décès :
 - *acte de décès : le décès est transcrit au moment du décès ou postérieurement à celui-ci (dans les mois qui suivent ou bien à la fin de la guerre)*
 - *mention marginale : la mention du décès est inscrite en marge de l'acte de naissance*

Les **actes de désaveu en paternité** sont établis par les soldats à leur retour. Ceux-ci s'engagent dans une procé

acte judiciaire qui aboutit à un jugement du Tribunal de première instance, ensuite transcrit sur le registre d'état-civil. Ces actes sont assez fréquents pour les combattants de la Première guerre mondiale (pour les jugements, voir la série UP). En effet, tout enfant né dans les liens du mariage est juridiquement reconnu comme étant celui du couple. Aussi, si la date de naissance de l'enfant ne coïncide pas avec une période de conception où le mari était encore présent, ce dernier peut s'engager dans une procédure de désaveu de paternité.

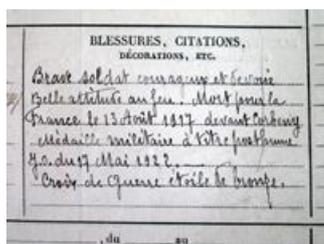
La **reconnaissance en paternité** prend, elle, la forme d'une déclaration devant l'officier d'état-civil ou le notaire. La procédure peut également, comme le désaveu en paternité, passer par un jugement du Tribunal de première instance. Il s'agit dans ce cas-là d'une naissance hors des liens du mariage.

Les **monuments aux morts** des villages et villes constituent une source supplémentaire. L'Université de Lille propose en ligne un site ayant pour vocation de recenser tous les monuments aux morts de France, Belgique et du monde entier.

➤ [Accéder au site de recensement des monuments aux morts de l'Université de Lille](https://monumentsmorts.univ-lille.fr/)(<https://monumentsmorts.univ-lille.fr/>)

Le registre matricule : une source incontournable

Contenu



Extrait d'une fiche matricule détaillant les blessures, citations et décorations d'un soldat. (AD77, 1R1443) Cliquez pour agrandir l'image

Conservés aux Archives départementales dans la sous-série 1R, ces registres – communément appelés registres matricules – **recensent tous les hommes d'une même classe d'âge** peu importe l'arme dans laquelle ils ont été versés (infanterie, génie, cavalerie, artillerie, etc.). De tels registres, établis par les services de recrutement de l'armée, existent depuis 1867. La fiche matricule constitue l'équivalent du livret militaire, conservé, lui, par le combattant et sa famille. Ce dernier document constitue une archive privée.

Attention, les registres matricules des officiers sont conservés au Service Historique de l'Armée de Terre (SHAT) et ceux des coloniaux au dépôt des Archives d'outre-mer à Aix-en-Provence.

Chaque fiche signalétique fournit des informations précieuses sur l'individu telles que les caractéristiques physiques, les adresses successives de domicile, le degré d'instruction ou encore des informations médicales. Elle détaille également les affectations, les campagnes militaires, voire les conditions de décès du soldat. C'est donc la meilleure façon de connaître les grandes lignes de la carrière militaire du soldat recherché.

Les registres matricules sont établis dans le département où le soldat est recensé, soit son lieu de résidence l'année de ses vingt ans. Les registres matricules postérieurs à la classe 1940 sont conservés, quel que soit le

partement, au Centre des archives du personnel militaire à Pau :

[Accéder au site internet du centre des archives du personnel militaire de Pau](#)

(<https://www.defense.gouv.fr/actualites/memoire-et-culture/le-centre-des-archives-du-personnel-militaire-de-pau-capm>)

Consultation

Les registres matricules sont librement communicables pour les classes 1912 à 1921(arrêté du 20 décembre 2012 portant une dérogation générale à l'article L213.2 du Code du Patrimoine). **Pour les périodes antérieures à 1912 et postérieures à 1921**, en présence d'informations non communicables (mentions médicales, de vie privée, judiciaires...), la consultation et la reproduction pour des recherches à caractère généalogique sont autorisées. La consultation par un membre extérieur à la famille est également autorisée mais la reproduction doit être faite en occultant les éléments non communicables (Note AD/DEP 3153 du 23 juin 1995). Pour ces deux types d'utilisation, il est nécessaire de remplir un formulaire :

Accéder au formulaire sur la page Communicabilité

Pour savoir quel registre consulter, il faut connaître la classe de l'individu, obtenue en ajoutant vingt ans à son année de naissance (par exemple, un homme né en 1895 appartient à la classe 1915). Il faut également et surtout connaître son lieu de résidence à l'âge de ses vingt ans, ce qui permettra d'identifier le bureau de recrutement dont dépendait sa commune. Il existait trois bureaux de recrutement en Seine-et-Marne :

- Le bureau de Melun
- Le bureau de Coulommiers
- Le bureau de Fontainebleau

A partir de la classe 1930, Melun devient l'unique bureau de recrutement pour la Seine-et-Marne.

Lorsque le lieu ou la date de recensement militaire ne sont pas connus vous pouvez consulter de façon systématique les tables alphabétiques par classe tenues par chacun des bureaux.

[Consulter les tables alphabétiques en ligne par classe tenues par chaque bureau de recensement](#)

Faire l'histoire d'un Poilu

Le site "Grand Mémorial"

Pour les Poilus, quel que soit le département de recrutement, vous avez la possibilité de faire une recherche directement aux nom et prénoms de la personne sur le site Internet *Grand Mémorial*.

➤ [Accéder au site Internet Grand Mémorial](http://www.culture.fr/Genealogie/Grand-Memorial)(<http://www.culture.fr/Genealogie/Grand-Memorial>)

Cette base réunit les registres matricules des Archives départementales et le fichier des Morts pour la France du ministère de la Défense. Les registres matricules des soldats entre 1887 et 1921, soit 103 491 fiches, conservés par les Archives départementales de Seine-et-Marne, y sont indexés et interrogeables par nom, commune.

Le site "Mémoire des Hommes" : une mine d'informations en ligne

Ce site propose seize bases de données "Conflits et opérations" :

[Accéder aux bases de données "Conflits et opérations" sur Mémoire des Hommes](#)

(https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/arkotheque/navigation_facette/index.php?f=opendata)

Pour **retrouver un combattant décédé** au cours de la Première Guerre mondiale, la recherche doit commencer par la consultation de la base de données correspondante :

[Consulter la base de données du site Internet Mémoire des Hommes](#)

(<https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/>)

Cette base contient les fiches de plus de 1,3 millions de militaires décédés au cours de la Grande Guerre et ayant obtenu la mention « Mort pour la France ». Chaque fiche contient les informations suivantes : nom, prénoms, lieux et dates de naissance et décès, grade, corps, recrutement, matricules au corps et au recrutement, lieu et date de transcription de l'acte de décès, circonstances du décès.

Ce site n'est d'aucune utilité **pour les soldats qui ne sont pas morts au cours du conflit** Il en va de même pour **les fusillés** (sauf en cas de réhabilitation).

Il est possible de faire des recherches dans [la base de données des sépultures de guerre](#)

(<https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=44>), intégrée au site « Mémoire des hommes ». Dans cette base, seuls sont pris en compte les soldats enterrés dans des nécropoles nationales ou dans les carrés militaires communaux.

Le site « Mémoire des hommes » comprend également une base de données sur **l'ensemble des aviateurs** de la période 1914-1918, qu'ils aient été tués ou non pendant le conflit. On peut aussi trouver sur ce site les journaux de marches et d'opérations (JMO) de toutes les unités engagées au cours de la Première Guerre Mondiale (Pour plus de détail sur les JMO, voir ci-dessous).

Connaître les lieux de combats des soldats

L'historique régimentaire



Selon l'unité dans laquelle un soldat a servi, consultez l'historique correspondant. Page de couverture de l'historique du 32e Régiment d'Artillerie de Campagne (AD77, AZ8476) Cliquer pour agrandir l'image

Pour obtenir plus d'informations sur les combats auxquels un soldat a participé, il est possible de **consulter l'historique régimentaire de l'unité** dans laquelle il a servi. Les Archives départementales de Seine-et-Marne possèdent

dent uniquement ceux des régiments suivants :

- 35e régiment d'infanterie territoriale (AZ1114) ;
- 32ème régiment d'artillerie de campagne (AZ8476) ;
- 7ème régiment des dragons, quartier Boufflers à Fontainebleau entre 1913 et 1914 (MDZ806) ;
- 31ème régiment d'infanterie territoriale (MDZ1300).

Ils sont également tous consultables au Service historique de l'armée de terre à Vincennes (SHAT) ou à la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC).

Les journaux de marches et d'opérations (JMO)

Pour connaître de manière encore plus précise les lieux où un soldat a combattu, il faut **consulter le journal de marches et d'opérations de son unité**. C'est un journal tenu au jour le jour par un officier et qui relate les différents événements qui se sont produits dans l'unité tout au long de la guerre. Attention : il ne sera jamais fait mention de votre ancêtre dans le JMO de son unité sauf cas particulier : s'il est officier, s'il s'est illustré de manière atypique ou s'il a été tué ou blessé.

Les JMO de toutes les unités engagées au cours de la Première Guerre mondiale sont disponibles sur le site Mémoire des hommes :

- [Consulter les journaux de marches et d'opérations sur le site Mémoire des hommes](https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?laref=415&titre=page-introuvable)
(<https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?laref=415&titre=page-introuvable>)

Connaître l'histoire des soldats ayant survécu au conflit

Pensions, secours et récompenses

La **série R**, consacrée aux Affaires militaires et organismes en temps de guerre, contient des documents pour la période 1800-1940 et couvre donc plusieurs conflits.

Plus précisément, on trouve dans la **sous-série 3R** des documents relatifs aux multiples organismes **créés à la fin de la Première Guerre mondiale**. Ces organismes visent à faciliter la réintégration des anciens combattants et des blessés dans la société civile mais également à organiser le versement de pensions d'invalidité ou de soins médicaux gratuits aux victimes de la Grande guerre.

Il est possible de trouver des informations sur un soldat de la Première Guerre mondiale dans :

- Les fichiers de demandes de la carte du combattant (cotes 3961W1 à 3961W36)
- Le fichier alphabétique départemental des pupilles de la Nation (cote 3962W1 à 3962W15)

Par ailleurs, les soldats peuvent faire l'objet de poursuites et d'incarcérations. En effet, **les registres concernant des militaires, appelés « registres des passagers militaires »**, se trouvant dans les fonds des prisons, peuvent être exploités (série et sous-séries Y(Q)/YP). Il peut s'agir de soldats déserteurs mais beaucoup plus souvent de délinquants (par exemple pour raison de vol d'uniforme ou d'usurpation de grade).

Pour aller plus loin

Sur ce site Inventaires en ligne

- Inventaire des Affaires militaires (1798-1995) Il réunit trois fonds (pour la période révolutionnaire, voir la série L) : les services de la préfecture relatifs aux affaires militaires / les services de l'armée pour le recrutement / le fonds des organismes temporaires en temps de guerre
- Inventaires en ligne des archives communales Pour les affaires militaires, voir la série EE dans ces inventaires

Archives en ligne

- [Registres et répertoires matricules militaires](#)
- [Affiches de guerre de la collection Taboureau](#)

Action pédagogique

- [Les expositions itinérantes \(http://archives.seine-et-marne.fr/export/popup/expositions-itinerantes\)](http://archives.seine-et-marne.fr/export/popup/expositions-itinerantes) La liste des expositions à emprunter gratuitement concernant les deux conflits mondiaux.

Autres sites

- [Gallica, bibliothèque numérique de la BNF](https://gallica.bnf.fr/html/und/histoire/journaux-de-tranchees?mode=desktop) (<https://gallica.bnf.fr/html/und/histoire/journaux-de-tranchees?mode=desktop>)
Journaux des tranchées
- [Recensement des Monuments aux morts](https://monumentsmorts.univ-lille.fr/) (<https://monumentsmorts.univ-lille.fr/>) Site proposé par l'Université de Lille recensant les monuments aux morts du monde entier
- [Site de La Contemporaine, bibliothèque spécialisée sur l'histoire des XXe-XXIe siècles](http://www.lacontemporaine.fr/) (<http://www.lacontemporaine.fr/>) S'y trouvent des images de 1914-1918 contenant plusieurs milliers d'images fixes, animées et en relief, le tableau d'honneur des combattants morts pour la France ou Mission du centenaire de 1914-1918
- [Site de la Croix-Rouge](https://www.icrc.org/fr/archives) (<https://www.icrc.org/fr/archives>) Renseignements sur les blessés et les personnels médicaux, infirmières notamment (essentiellement sur la Première Guerre mondiale)
- [Site des Archives Nationales](https://francearchives.fr/fr/findingaid/b9d57856b0962a0603e5f8d6c81df0acd12d25e3) (<https://francearchives.fr/fr/findingaid/b9d57856b0962a0603e5f8d6c81df0acd12d25e3>) Affaires militaires, prisonniers de guerre, tome 1 (1940-1945) : archives produites par Centre national d'information sur les prisonniers de guerre (C.N.I.P.G.)
- [Salle des inventaires virtuelles des Archives Nationales](https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv) (<https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv>) Les rapports des préfets et des commissaires spéciaux au ministère de l'intérieur pour 1914-1919 (sur l'application de l'ordre de mobilisation et l'état d'esprit des populations)
- [Site du Centre des archives du personnel militaire de Pau](https://www.defense.gouv.fr/actualites/memoire-et-culture/le-centre-des-archives-du-personnel-militaire-de-pau-capm) (<https://www.defense.gouv.fr/actualites/memoire-et-culture/le-centre-des-archives-du-personnel-militaire-de-pau-capm>) Centre qui conserve les registres matricules français postérieurs à la classe 1940
- [Site Mémoires des Hommes](https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/) (<https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/>) Site du Secrétariat général pour l'administration du Ministère des armées, édité et administré par la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA)
- [Site Grand Mémorial](http://www.culture.fr/Genealogie/Grand-Memorial) (<http://www.culture.fr/Genealogie/Grand-Memorial>) Outil d'aide à la recherche permettant l'interrogation simultanée de plusieurs bases de données élaborées par différents services d'archives publics